

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE  
N°26

CIRCULATION REGLEMENTÉE  
Route de Courcelles

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents lors du sondage et l'étude de sol pour la réfection des Ponts route de Courcelles 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN à compter du 9 mai 2022.

Les travaux seront effectués par l'entreprise GEOTEC NORMANDIE - 9 rue Daguerre - 14120 MONDEVILLE - représenté par Monsieur Guillaume GALLIEN.

**ARRETONS**

Article 1er : À compter du 9 mai 2022 et pour une durée de 31 jours, l'entreprise GEOTEC NORMANDIE est autorisée à bloquer la circulation Route de Courcelles.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- GEOTEC NORMANDIE - 9 rue Daguerre - 14120 MONDEVILLE
- GENDARMERIE - Rue de la Libération - 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 28 avril 2022

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

